

C-WAYS

N'ATTENDRA PAS 2030 POUR AGIR POUR LA PLANÈTE !



DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2024

C-WAYS OFFRE DES CONGÉS SUPPLÉMENTAIRES AUX COLLABORATEURS CHOISSISSANT LE TRAIN POUR LEURS VOYAGES PERSONNELS

C-Ways franchit une nouvelle étape dans sa démarche RSE en encourageant activement la mobilité bas-carbone pour les déplacements personnels de ses collaborateurs. Nous permettons à nos employés de privilégier le train pour leurs voyages personnels grâce à des congés supplémentaires proportionnels au temps de trajet.

Cette initiative vise à réduire notre empreinte carbone individuelle et à faire évoluer les imaginaires collectifs sur le voyage tout en offrant des avantages concrets à nos collaborateurs engagés.

Nous sommes convaincus que chaque petit pas compte dans la construction du monde de demain. Rejoignez-nous dans cette démarche !

À titre d'exemple, le voyage Paris-Berlin dispose d'une alternative à l'avion, avec un temps de trajet de 9 heures en journée ou 11 heures de nuit en train. Proportionnellement, le temps accordé à la durée du trajet domicile-aéroport, l'arrivée à l'aéroport minimum 2h avant l'heure du vol, l'enregistrement des bagages et le passage des contrôles de sécurité, vaut l'allongement du temps de trajet en train sans devoir passer toutes ces étapes.

Les bénéfices environnementaux sont majeurs, avec un **bilan carbone divisé par 15**. Afin de permettre aux collaborateurs de disposer du temps nécessaire au voyage, C-Ways offre un jour de congé pour ce trajet.

